

# LE TEMPS EST-IL VRAIMENT AUX SANCTIONS ?

Plutôt que de mettre toute son énergie dans la santé et la sécurité des agent-es dans la période de crise sanitaire que nous connaissons, alors même que les plans de continuité d'activité (PCA) sont encore trop imprécis, que leurs déclinaisons dans l'ensemble des secteurs et collectivités sont faites d'injonctions contradictoires, contraignant de trop nombreux/euses agent-es à se rendre physiquement sur les lieux de travail, alors que les moyens de protection collective et individuelle sont toujours absents pour une majorité d'agent-es et pas uniquement dans le secteur de la santé, le secrétaire d'État à la Fonction publique transmet des notes aux employeurs publics, souvent même sans en informer les organisations syndicales représentatives. Ainsi, une note a été publiée le 31 mars par la DGFAP intitulée « Quelles mesures possibles en cas de refus de l'agent de prendre son service dans le cadre du PCA ou d'un recours abusif au droit de retrait ? »

Olivier Dussopt et la DGAFP mettent une attention toute particulière à se préoccuper des sanctions à prendre contre les agent-es qui ne satisferaient pas à leur devoir d'obéissance. Cela en dit long sur la confiance et dans une certaine mesure le manque de considération dans l'engagement pourtant sans faille des agent-es publics, qui pour nombre d'entre eux/elles risquent leur santé pour assurer la continuité de l'action publique.

Faut-il rappeler par ailleurs que les agent-es publics sont depuis de nombreuses années sacrifié-es et avec elles et eux l'ensemble des services publics, sur l'autel du dogme néolibéral et l'austérité budgétaire.

Ce sont des moyens de protections et des consignes claires sur les missions essentielles dont les agent-es ont besoin. Pas des menaces. Solidaires condamne avec la plus grande fermeté de tels agissements et exige que la même énergie soit mise en œuvre pour que les employeurs publics satisfassent à leur obligation générale de sécurité en matière de santé au travail, avec pourquoi pas, des sanctions à la clé de leurs manquements en la matière !

COMMUNIQUÉ